



# Forfait « Randonnée en liberté » Tour des Dents-du-Midi 2018

## Conditions de réservation et d'annulation

---

### 1. RESERVATION

*Un contrat est conclu avec l'acceptation de la réservation par l'office du tourisme.  
Les présentes conditions de réservation et d'annulation font partie de ce contrat.*

### 2. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

*Les prix du forfait sont confirmés à la conclusion du contrat. Les prix s'entendent par personne et en dortoir, en francs suisses ou en euro selon le cours du jour, TVA et taxes de séjours comprises.*

*Les éventuels frais bancaires ou de cartes de crédit sont à la charge du client.*

*Après réception de la réservation, le client reçoit la confirmation de réservation par mail. Le paiement du montant total doit être effectué au plus tard 30 jours avant le départ.*

*En cas de réservation à court terme, la somme est due immédiatement.*

*Aucun départ sur le tour ne peut se faire sans paiement à l'avance.*

### 3. PRESTATIONS

*Les prestations comprises dans le prix forfaitaire découlent de la description du programme.*

### 4. ANNULATION PAR LE CLIENT – CHANGEMENTS DE LA RESERVATION

#### 4.1. Annulation par le client

*Le client peut annuler sa réservation avant le début du séjour. Il doit prendre contact avec l'office du tourisme responsable de sa réservation. S'il n'arrive pas à joindre l'office du tourisme, il prendra contact avec le premier gîte de son forfait, soit la Cabane de Susanfe pour le forfait Sportif, soit l'Auberge de Salanfe pour le forfait Randonneur.*

*En cas de mauvaise météo, la décision d'annulation incombe aux participants.*

#### 4.2. Annulation pendant le tour pédestre

*Le client doit directement prendre contact avec le(s) gîte(s) réservé(s).*

#### 4.3. Frais d'annulation

*En cas d'annulation avant le début de la randonnée, les frais suivants seront perçus :*

**jusqu'à 2 jours avant le départ 10%, 1 jour avant le départ 50 %, le jour du départ 100%.**

#### 4.4. Changements de la réservation

*Toute modification doit être annoncée au plus tard 1 jour avant le départ de la randonnée à l'office du tourisme responsable de la réservation.*

*Les changements de réservation peuvent être effectués seulement s'ils sont possibles.*

### 5. ASSURANCES

*Une assurance pour frais d'annulation est recommandée. L'assurance n'est pas comprise dans le prix de l'arrangement. Nous recommandons de vérifier vos assurances personnelles de voyage, de rapatriement, de maladie, d'accident et de vol.*

### 6. RESPONSABILITES

*Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol pendant le séjour. Ils attendent de la part de tout participant un degré important de responsabilité personnelle : cette randonnée pédestre nécessite une bonne condition physique, une habitude des chemins pédestres de montagne, des chaussures de montagne solides et un équipement adéquat en cas d'intempéries. Chaque randonneur est tenu de se renseigner sur la météo et de l'état des chemins avant son départ.*